

L'an deux mil dix-huit et le lundi trente juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le vingt-trois juillet 2018, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : M. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSÉMAT, M. BAÏSSE, Mme ROUMÉGOU, M. COMBES, Mme HUET, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : M. BRU (représenté par M. ROUQUIÉ), Mme RÉGY (représentée par M. COMBES), M. AUGÉ (représenté par M. CHAMAYOU).

Absents : Mme SALVAYRE.

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ a été nommé Secrétaire de Séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2018, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 01 – Adhésion Commune de Montfa au SIVU Pays du Dadou à compter du 01/09/2018;*
- 02 – Finances publiques : autorisation définitive de poursuite ;*
- 03 – Prise en charge transport scolaire des élèves à la piscine ;*
- 04 – Délibération modificative Commune N°1/2018;*
- 05 – Programme d'investissement de mise aux normes des dortoirs DM Commune N°2/2018;*
- 06 – Appel d'offre assurance modification des intitulés des lots ;*
- 07 – Création d'un alignement de parcelle;*
- 08 – Questions diverses.*

01– RPI Montfa Fournials

01a- Adhésion de la Commune de Montfa au SIVU Pays du Dadou

Suite à la création d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) entre l'école des Fournials et celle de Montfa, Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, informe le Conseil Municipal que la Commune de Montfa souhaite adhérer au SIVU Pays du Dadou.

Monsieur le Maire propose d'autoriser le SIVU Pays du Dadou à intégrer la commune de Montfa à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Conseil Municipal, unanime :

- DÉCIDE de donner son accord pour l'adhésion de la commune de Montfa au SIVU Pays du Dadou à compter du 1^{er} septembre 2018.

01b- Nomination du nouveau RPI Montfa Fournials « RPI Des 2 Monts »

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération N°2018-15 du 27 mars 2018 par laquelle le Conseil municipal, unanime, donnait son accord pour la création d'un RPI entre les écoles de Montfa et des Fournials (Commune de Montredon-Labessonnié).

Monsieur le Maire, sur proposition des membres du RPI, propose de nommer par délibération concordante avec la Commune de Montfa, ce nouvel RPI : le « RPI Des 2 Monts ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la nomination de « RPI des 2 Monts ».

02 – Finances publiques : autorisation définitive de poursuite ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 mars 2017 autorisant le Comptable du Trésor à engager des poursuites pour le règlement des impayés au profit de la Commune.

Vu les résultats obtenus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette autorisation de poursuites soit à reconduction tacite d'année en année.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Comptable du Trésor, à engager les poursuites afin de récupérer les impayés au profit de la Commune et précise que cette autorisation est à reconduction tacite d'année en année.

Certains conseillers font savoir que des administrés ont reçu la facture à régler à quelques jours d'intervalles avec une relance de celle-ci. Monsieur la Maire explique que cela est lié au fait que la trésorerie tarde trop à adresser les courriers. Monsieur Christian TESSEYRE, Adjoint au maire, propose de signaler ce problème à la trésorerie afin de trouver, ensemble, une solution.

03 – Prise en charge du transport des élèves pour l'activité natation des écoles

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, informe l'Assemblée que, les élèves des écoles primaires doivent obligatoirement recevoir un enseignement de la natation. Pour ce faire, ils doivent se rendre en bus à la piscine de Castres et de Montredon-Labessonnié uniquement en début et fin d'année scolaire (période estivale) pour cette dernière.

Planétarium. Afin de ne pas nuire au Planétarium, il propose de remplacer l'alarme incendie pour que les dortoirs soit sécurisés selon les normes en vigueur.

Monsieur le Maire explique qu'une dérogation d'autorisation d'utilisation de l'alarme incendie des dortoirs de la Sigourre avait été obtenue par la Commune jusqu'en 2022. Celle-ci ayant été détériorée, il convient de la remplacer.

La Commune a fait appel à un bureau d'étude pour ce faire. Cette étude va engendrer des frais tels que des frais d'honoraires facturés par le bureau d'étude, frais d'architecte pour l'établissement des plans du dortoir et des frais pour la mise en conformité de l'accessibilité ainsi que l'acquisition et la mise en place d'une nouvelle alarme. Monsieur le Maire propose d'inscrire ces frais au budget.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	537			MISE AUX NORMES DORTOIRS SIGOURRE 2018	15 000,00
					Total	15 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	476			TOUR LE NAUTONNIER	-15 000,00
					Total	-15 000,00

Intervention de Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCO, Maire Adjoint :

L'arrivée d'un nouveau médiateur scientifique a redynamisé les activités du Planétarium. Le 27 juillet dernier alors que 60 visiteurs étaient inscrits pour observer l'éclipse de la lune, il a été estimé au moins 100 participants venus du département et des départements limitrophes.

Intervention de Monsieur le Maire :

Afin d'annoncer les résultats des matchs de foot et du rugby, une connexion internet est indispensable. La mise en place d'un câble souterrain allant du Planétarium à la salle de Lourtal est à l'étude afin de limiter les frais.

05b – Mise aux normes de l'alarme des dortoirs de la Sigourre – choix du fournisseur -

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir le devis de la société RS PLOMBELEC d'un montant de 9 017,38 € HT soit 10 820,86 € TTC pour le remplacement de l'alarme des dortoirs de la Sigourre.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, retient le devis de la société RS PLOMBELEC d'un montant de 9 017,38 € HT soit 10 820,86 € TTC.

06 – Appel d’offre assurance modification des intitulés des lots ;

Par délibération N°2018-11 du 22 janvier 2018, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à émettre un appel d’offre, pour la période 2019-2023, concernant les contrats d’assurance.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l’autoriser à modifier les intitulés des lots comme suit :

Lot 01	Dommmages aux biens ;
Lot 02a	Responsabilité civile ;
Lot 02b	Protection juridique ;
Lot 02c	Défense pénale et recours des agents et des élus
Lot 03	Assurances Véhicules à Moteur ;

Le Conseil municipal, à l’unanimité autorise Monsieur le Maire modifier les intitulés des lots de l’appel d’offre en assurances comme ci-dessus.

07 – Création d’un alignement de parcelle;

Monsieur le Maire explique à l’Assemblée qu’un plan d’alignement est la détermination de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. Le plan d’alignement est adopté par le Conseil municipal après enquête publique.

Monsieur le Maire expose les faits suivants : une maison d’habitation sise au 3, route de Saint Pierre, parcelle cadastrée DL 37 va être mise en vente. Un candidat projette de l’acquérir pour la démolir.

La Commune souhaite acquérir 1 mètre sur toute la longueur donnant sur la rue de la Halle. Cet achat permettrait ainsi d’élargir cette rue.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l’autoriser à faire les démarches nécessaires de lancer une procédure d’instauration d’un plan d’alignement et organiser une enquête publique.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité :

- DÉCIDE de lancer la procédure d’instauration de plan d’alignement pour la parcelle cadastrée DL 37 sur la portion donnant sur la rue de la Halle ;
- INVITE Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

08 – Questions diverses.

8a – Centre Tarn

- TGAP

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Maire adjoint, donne les explications suivantes concernant la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en prenant pour exemple l’année 2017 avec une TGAP à 15€ la tonne :

En 2017, déchets résiduels de la Communauté de communes Centre Tarn = 2 562 tonnes, entraînant une TGAP de 38 500 €.

Si l'on se réfère au budget 2017 de Centre Tarn (4 662 709 €), le budget OM représente 20% soit 932 541 € (collecte et traitement).

Le traitement représente environ 1/3 du budget OM soit environ 310 847 €.

La TGAP a représenté 12,5% de cette somme soit 38 500 €. La TGAP représente donc 0,80% du budget général.

La 3CT annonce une fiscalité OM (TEOM) de 980 271 € soit 47 730 € en « trop ».

Donc il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour les années à venir...

- ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour informer l'Assemblée que les containers situés devant le cimetière de la Sigourre vont être déplacés et redistribués sur la Commune, en raison des dégâts qu'ils occasionnent dans le cimetière.

Plusieurs élus signalent que certains containers ne sont pas adaptés au volume de déchets. Monsieur Christian TESSEYRE, Adjoint au maire, soulève l'idée suivante : pour une meilleure gestion, le service ordures ménagères devrait recenser l'ensemble des containers et faire un suivi de leurs taux de remplissage.

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ et Monsieur le Maire vont transmettre l'information au responsable des ordures ménagères de Centre Tarn.

- MÉDECINS MAISON MÉDICALE DE SANTÉ

Intervention de Monsieur le Maire :

La partie incendiée va être mise hors d'eau mais seule l'autre partie sera remise à neuf pour une réintégration des professionnels de santé au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Il rappelle que des médecins Réalmontais étaient prêts à venir tenir une permanence à Montredon-Labessonnié mais pour des raisons administratives et pécuniaires cette solution pourrait-être remise en question. Monsieur MOULIN, Président de l'Ordre des Médecins doit se renseigner afin de trouver une solution.

Les médecins demandent que le local et le matériel soit fourni par la Communauté de Communes CENTRE TARN.

Madame Gilberte ASSÉMAT, Conseillère municipale, informe l'assemblée qu'un banc a été mis en place par les services municipaux devant le cabinet du docteur BRÉAS afin de permettre aux patients d'attendre l'arrivée du médecin dans de meilleures conditions.

8b Abribus :

Madame Gilberte ASSÉMAT, Conseillère municipale, fait part de sa demande d'installation d'abribus auprès du Conseil Départemental. Elle porte à la connaissance du Conseil Municipal d'un email que lui a adressé le Département : l'installation et l'entretien des abribus ne dépendent plus du Département mais de la Commune.

Monsieur le Maire se pose la question si de ce fait la Commune est libre de déplacer des abris bus existant, Madame ASSÉMAT va se renseigner.

8c Loisirs :

- SEMAINE MUSICALE :

Intervention de Madame Claude HUET, Conseillère municipale :

Certains administrés n'ont pas été informés de la semaine musicale : plaquette non reçue et aucun affichage sur l'affichage municipal.

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Maire Adjoint, répond qu'en raison de la réception tardive des livrets toutes les habitations n'ont pu être desservies. Le choix de réduire les affiches est lié au coût élevé des plaquettes.

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ fait un bilan succinct de cette animation : Le public s'est rendu nombreux aux concerts donnés à Notre Dame de Ruffis. Les orages se sont invités le 18 juillet lors du concert de l'église de Saint Martin de Calmès d'où une fréquentation moindre qu'aux deux autres concerts. Il est à noter que pas moins de 6 articles sont parus dans la presse.

Le programme 2019 est en cours de finalisation, les entrées resteront gratuites. Reste à déterminer les lieux (temples et/ou églises) où se dérouleront les concerts. Il sera fait en sorte que chaque paroisse bénéficie d'un concert au cours des années à venir.

La séance est levée à 21h58.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juillet 2018

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	TESSEYRE Christian	
	MAURIE Françoise	
	PATTE de DUFOURCQ Dominique	
	BERNOU Virginie	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	ASSÉMAT Gilberte	
	BAÏSSE Christian	
	SALVAYRE Maddy	Absente
	ROUMÉGOUSS Bénédicte	
	COMBES Didier	
	HUET Claude	
	BRU Jean-Marie <i>(représenté par M. ROUQUIÉ)</i>	
	ALIBERT Sophie	
	ROUQUIÉ Christian	
	RÉGY Marie-Laure <i>(représentée par M. COMBES)</i>	
	AUGÉ Bernard <i>(représenté par M. CHAMAYOU)</i>	